

cegid



**LOOP**

**Fiscalité millésime 2024**

**18 mars 2024**

*Service d'Assistance Téléphonique 0 826 888 488*

**[www.cegid.com](http://www.cegid.com)**

## Table des matières

<b>Agenda</b> .....	<b>4</b>
Gestion des millésimes 2023 & 2024.....	4
Les nouveautés fiscales du millésime 2024.....	5
<b>Liasse BIC</b> .....	<b>5</b>
2031 – Impôt sur le revenu - Bénéfices industriels et commerciaux .....	5
2033A – Bilan simplifié .....	5
2033B – Compte de résultat.....	6
2052 – Compte de résultat .....	6
2058CG – Etat des crédits d’impôt et créances imputables .....	7
2065 – Impôt sur les sociétés.....	7
<b>Liasse BNC</b> .....	<b>8</b>
2035 – Revenus non commerciaux et assimilés .....	8
2035A – Compte de résultat fiscal .....	8
2035B – Compte de résultat fiscal .....	8
2035F – Composition du capital social .....	8
<b>Liasse BA</b> .....	<b>8</b>
2139 - 2143 – Bénéfices agricoles (Réal simplifié / Réel normal).....	8
2139A – Bilan simplifié .....	9
2139C - 2153 – Composition du capital social .....	9
2146 – Compte de résultat de l’exercice .....	9
2151 – Détermination du résultat fiscal.....	9
<b>Liasse SCI (Revenus fonciers)</b> .....	<b>11</b>
2072S - IV - Liste des immeubles détenus par la société immobilière .....	11
2072S-A1 – Détermination des revenus de la société immobilière .....	11
2072S-A2 – Associés et usufruitiers relevant du régime des revenus fonciers.....	11
<b>Déclarations et tableaux supplémentaires</b> .....	<b>12</b>
2039 – Report en arrière des déficits.....	12
2069A – Crédit d’impôt recherche.....	12
2069RCI – Réduction et crédits d’impôts.....	12
2079BIO – Détermination du résultat fiscal .....	13
<b>Annexes EDI</b> .....	<b>13</b>
2083 - 2083M – Aide fiscale à l’investissement outre-mer.....	13

**Tableaux OGA..... 14**  
OGBIC03, OGBA03 & OGBNC05 – TVA COLLECTEE ..... 14

## Agenda

La **campagne TDFC 2023** se fermera le **22 mars 2024** à **23H59**.

La **campagne TDFC 2024** débutera le **3 avril 2024**.

La date limite de dépôt de la liasse\* est fixée au **3 mai 2024** pour les entreprises clôturant leur exercice comptable au 31/12.

L'administration fiscale accorde un délai supplémentaire de 15 jours calendaires (soit le **18 mai 2024**).

## Gestion des millésimes 2023 & 2024

À partir de la livraison du millésime 2024 et jusqu'au 22 mars 2024, à l'ouverture du dossier, il faudra répondre à la question : « **Voulez-vous basculer sur le millésime 2024 ? Attention l'envoi EDI-TDFC ne sera effectif qu'à partir de début avril.** ».

- Si vous répondez « **Non** », le dossier sera toujours en millésime 2023 et l'EDI sera envoyé en millésime 2023 immédiatement.
- Si vous répondez « **Oui** », vous pourrez superviser le dossier. En revanche, le fichier EDI sera stocké par Loop (En statut envoi en cours) et envoyé à partir du 3 avril 2024 (à l'ouverture de la campagne 2024).

À partir du 23 mars, date de la fermeture de la campagne 2023, le dossier basculera automatiquement en millésime 2024. La supervision restera possible, mais le fichier EDI sera stocké par Loop (En statut envoi en cours) et envoyé à partir du 3 avril 2024 (à l'ouverture de la campagne 2024).

À partir du 3 avril, l'envoi EDI sera immédiat.

## Les nouveautés fiscales du millésime 2024

### Liasse BIC

#### 2031 – Impôt sur le revenu - Bénéfices industriels et commerciaux

Cadre 6 « **Exonérations, abattements et crédits d'impôt** » ajout de la ligne « **Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies** » :

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	ZRR art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input checked="" type="checkbox"/>
Exonération ou abattement pratique	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
	→ sur les plus-values imposables à 12,8 %	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	<input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)	<input type="checkbox"/>	Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies	<input checked="" type="checkbox"/>

#### 2033A – Bilan simplifié

Cadre « **Dettes** » : la ligne « **Autres dettes** », présente sur le millésime 2023, a été décomposée en :

- « **Dettes fiscales et sociales** »,
- « **Comptes courants d'associés** »,
- « **Autres Dettes** ».

Loop reprendra les soldes des racines des comptes créditeurs suivants :

DETTES (4)						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : .....)	169	4431 - 4438 - 4452 - 4453 - 4454 - 4455 - 4456 - 4457 - 4458	)	172	420 - 421 - 422 - 424 - 426 - 427 - 4282 - 4284 - 4286 - 430 - 431 - 437 - 4382 - 4386 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 4452 - 4453 - 4454 - 4455 - 4456 - 4457 - 4458 - 446 - 447 - 4482 - 4486 - 449
	Comptes courants d'associés				173	455
Autres dettes				175	180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 189 - 269 - 279 - 404 - 405 - 4084 - 410 - 411 - 412 - 4192 - 4196 - 4197 - 4198 - 4510 - 4511 - 4512 - 4513 - 4514 - 4515 - 451684 - 4517 - 4518 - 4519 - 4523 - 454 - 4563 - 4564 - 4567 - 457 - 458 - 461 - 464 - 466 - 467 - 4686 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 509	

## 2033B – Compte de résultat

- Cadre « **Charges d'exploitation – Dotations d'exploitation sur immobilisations** » : ajout du renvoi 255 « **Dont amortissement du fonds** ».

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )		242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243 )	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	660000
			255	150000

Pour alimenter cette donnée, renseignez les données complémentaires « **2033C – Amortissements** » :

2033 C - AMORTISSEMENTS				
	Début d'exercice *	Dotations de l'exercice		
		Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels
Frais d'établissement, développement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds commercial	0.00	100 000.00	20 000.00	30 000.00

**Note :**

Loop déclenchera une anomalie bloquante si le montant de la ligne 255 est supérieur au montant de la ligne 254.

- Cadre B « **Résultat fiscal** », ligne 344, modification du libellé :
  - « **Investissements outre-mer** » devient « **Investissements et souscriptions outre-mer** ».

## 2052 – Compte de résultat

Cadre « **Charges d'exploitation – Dotations d'exploitation sur immobilisations** » : ajout du renvoi HS « **Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce** ».

DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	(dont montant de l'amortissement du fonds de commerce HS 150000)	GA	660000
		- dotations aux provisions		GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	

Pour alimenter cette donnée, renseignez les données complémentaires « **2055"– Amortissements** » :

## LOOP - Fiscalité millésime 2024

2055 - AMORTISSEMENTS				
	Début d'exercice *	Dotations de l'exercice		
		Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels
Frais d'établissement, développement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds commercial	0.00	100 000.00	20 000.00	30 000.00

### Note :

Loop déclenchera une anomalie bloquante si le montant de la ligne HS est supérieur au montant de la ligne GA.

### 2058CG – Etat des crédits d'impôt et créances imputables

Ajout de 4 nouveaux crédits d'impôts :

- REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire
- 2LI - Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N.
- 3IV - Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte.
- TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N.



Nous vous invitons à vérifier les données présentes sur le formulaire après la bascule sur le millésime 2024.

### 2065 – Impôt sur les sociétés

Cadre C « **Récapitulation des éléments d'imposition – 3. Abattements sur le bénéfice et exonérations** » ajout des lignes :

- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies.
- Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies.

**3 Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* 
 Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A* 
 Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies* 
 Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* 
 Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* 
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A* 
 Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* 
 Société d'investissement immobilier cotée 
 Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : 
 Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

Cadre G « **Entreprises soumises ou désignées au dépôt de la déclaration pays par pays** », ajout de la ligne 4 :

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

## Liase BNC

### 2035 – Revenus non commerciaux et assimilés

Cadre « **Exonérations et abattements** » modification de libellés :

- « **Activité exercée en zone franche urbaine territoire entrepreneur, art. 44 octies ou octies A** » devient « **Activité exercée en zone franche urbaine territoire entrepreneur, art. 44 octies A** ».
- « **Entreprises nouvelles, art. 44 quindecies** » devient « **Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies** ».
- « **Jeune entreprise innovante, art.44 Sexies A** » devient « **Jeune entreprise innovante, art.44 Sexies O A** ».

### 2035A – Compte de résultat fiscal

Cadre 1, modification de libellé :

- « **Si vous êtes adhérent d'une association agréée, ou client d'un viseur fiscal veuillez cocher la case** » devient « **Si vous êtes adhérent d'une association agréée, veuillez cocher la case** ».

### 2035B – Compte de résultat fiscal

Cadre « **Divers à déduire** », suppression de la ligne « **Dont aides Fonds de solidarité Covid** ».

### 2035F – Composition du capital social

Cadre « **Capital détenu par les personnes physiques** » : changement de terminologie.

- « **Nom patronymique** » devient « **Nom de famille** ».
- « **Nom marital** » devient « **Nom d'usage** ».

## Liase BA

### 2139 - 2143 – Bénéfices agricoles (Réal simplifié / Réel normal)

Cadre B-3 « **Récapitulation des éléments d'imposition - Abattements et autres déductions** » : Création de la ligne v « **Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes** ».

#### 3- Abattements et autres déductions

- Abattement en faveur des jeunes agriculteurs

- Déduction pour épargne de précaution (art. 73 du CGI)

- Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes

e	0.00
i	0.00
v	3 000.00



## LOOP - Fiscalité millésime 2024

### 2139A – Bilan simplifié

Cadre « **Actif circulant** » - renvois BJ/BK : modification de libellé :

- « Caisse, banques, CCP et autres disponibilités » devient « **Caisse, banques et autres disponibilités** »

### 2139C - 2153 – Composition du capital social

Cadre « **Capital détenu par les personnes physiques** » : changement de terminologie.

- « **Nom patronymique** » devient « **Nom de famille** ».
- « **Nom marital** » devient « **Nom d'usage** ».

### 2146 – Compte de résultat de l'exercice

Cadre « **Charges d'exploitation – Dotations d'exploitation sur immobilisations** » : ajout du renvoi GG « **Dont amortissement du fonds** ».

DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds GG 150000 )	GH	660000
		{ dotations aux provisions	GI	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GJ	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GK	

Pour alimenter cette donnée, renseignez les données complémentaires « **2148 – Amortissements** » :

2148 - AMORTISSEMENTS				
	Début exercice	Dotations exercice		
		Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels
Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds agricole	0.00	100 000.00	20 000.00	30 000.00

#### **Note :**

Loop déclenchera une anomalie bloquante si le montant de la ligne GG est supérieur au montant de la ligne GH.

### 2151 – Détermination du résultat fiscal

Cadre IV « **Corrections du résultat fiscal** » : création de la ligne XS « **Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes** ».

IV. CORRECTIONS DU RESULTAT FISCAL	Abattement : agriculteurs ayant perçu la dotation aux jeunes agriculteurs, agriculteurs bénéficiant de prêts à moyen terme spéciaux	XJ	
	Déduction pour épargne de précaution (art. 73 du CGI)	XP	
	Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes	XS	3000

## Liasse SCI (Revenus fonciers)

### 2072S - IV - Liste des immeubles détenus par la société immobilière

Déduction spécifique : [suppression du dispositif « Besson ancien »](#).

Menu **Dossier – Immeubles** : le dispositif reste toujours présent dans la liste des déductions spécifiques afin de vous permettre d'établir vos déclarations sur les anciens millésimes. Le dispositif a cependant été renommé en « **Besson ancien 26% (Obsolète à partir du millésime 2024)** ».

Sur le millésime 2024, dans le cas où un immeuble comporte toujours le dispositif « **Besson ancien 26% (Obsolète à partir du millésime 2024)** », la donnée correspondant à la déduction spécifique ne sera pas télétransmise et ne figurera pas sur l'impression de la 2072S.

### 2072S-A1 – Détermination des revenus de la société immobilière

Cadre « **Déductions, frais et charges** » ajout de la ligne 9Bis « **Dont dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D** ».

DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES		
6	Frais d'administration et de gestion	
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20€ par local)	20
8	Primes d'assurance	
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	60000
9bis	Dont dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D	10000

#### Note :

Loop déclenchera une anomalie bloquante si le montant de la ligne 9bis est supérieur au montant de la ligne 9.

### 2072S-A2 – Associés et usufruitiers relevant du régime des revenus fonciers

Cadre « **Total pour l'ensemble des immeubles** » ajout de la ligne D « **Dont quote-part des dépenses de travaux de rénovation énergétique** ».

#### IMPOSITION DE CES REVENUS DANS LA CATÉGORIE DES REVENUS FONCIERS

TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES IMMEUBLES		
A	Quote-part des revenus bruts	275000
B	Quote-part des frais et charges déductibles	115020
C	Dont quote-part des dépenses de travaux de rénovation énergétique	34500
D	Quote-part des intérêts d'emprunt	
E	Quote-part de l'amortissement	
F	Quote-part du revenu net ou déficit (A – B – C – D)	159980

## Déclarations et tableaux supplémentaires

### 2039 – Report en arrière des déficits

Conformément aux dispositions du I de l'article 219 du CGI, les entêtes de colonnes ont été modifiées :

- Cadre « **I - Détermination du bénéfice d'imputation** »,
  - Suppression de la colonne taux de l'impôt sur les sociétés à 27,5 %,
  - Modification de taux de l'impôt sur les sociétés : passage de 26,5% à 25%.

### 2069A – Crédit d'impôt recherche

Cadre « **IV - Dépenses d'innovation ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-innovation)** » :

- Suppression de la ligne 67 « **Autres dépenses de fonctionnement** »,
- Ligne 78 « **Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation** » : le taux du crédit d'impôt passe de 20 à **30 %** (de 40% à **60 %** pour les DOM).

### 2069RCI – Réduction et crédits d'impôts

Cadre I « **Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale** ».

- Ajout de 3 nouveaux crédits d'impôts :
  - REB -Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire,
  - 2LI - Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N,
  - 3IV - Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte.

Cadre II « **Crédits d'impôt avec dépôt obligatoire d'une déclaration spéciale** ».

- Ajout de 3 nouveaux crédits d'impôts :
  - CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N,
  - EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales,
  - TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N.

Cadre III « **Cas particuliers** ».

- Ajout de 2 nouveaux crédits d'impôts :
  - 2LI - Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N.
  - TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N.



Nous vous invitons à vérifier les données présentes sur le formulaire après bascule sur le millésime 2024.

## LOOP - Fiscalité millésime 2024

### 2079BIO – Détermination du résultat fiscal

Cadre II « **Détermination du crédit d'impôt** ».

- Lignes 4, 10, 12, 18, 26 : le montant du crédit d'impôt passe de 3500 € à **4500 €**,
- Lignes 12, 30 : le plafonnement passe de 4000 € à **5000 €**,
- Lignes 20, 28 : la limite du crédit d'impôt après majoration passe de 14000 € à **18000 €**,
- Ligne 31 : le plafonnement - si le nombre d'associé au GAEC est supérieur ou égal à 4 - passe de 16000 € à **20000 €**.

## Annexes EDI

### 2083 - 2083M – Aide fiscale à l'investissement outre-mer

Cadre « **I Propriétaire de l'investissement** », ajout du champ « **Code APE** ».

Cadre « **II Investissement acquis** », ajout de la colonne « **Investissements affectés à une concession de SPIC** ».

#### II - INVESTISSEMENT

Code invest.	Investissements affectés à une concession de SPIC
PL	X
BHO	
CAN	
ER	
ERP	
AUM	X

Modification des codes investissement :

- **Suppressions :**
  - HM - Hôtellerie - mobilier
  - HC - Hôtellerie-travaux de construction
  - HR - Hôtellerie-travaux de rénovation
  - IN - Industrie-bâtiments ou équipements
  - AGO - Agroalimentaire
  - AGI - Agriculture
  - AQ - Aquaculture
  - SP - Concession de SPIC
  - ART - Artisanat
  - TO - Tourisme
  - SI - Services informatiques
  - AU – Autres

- **Ajouts :**

- EMH - Équipements et mobiliers hôteliers spécifiques
- VT - Véhicules de tourisme
- EMI - Équipements mobiliers industriels (machines outils,...)
- MAS - Matériel agricole spécifique (tracteurs,...)
- ERP - Énergies renouvelables – photovoltaïque
- AUM - Autres investissements mobiliers
- BHO - Bâtiments hôteliers
- RTM - Résidence de tourisme – Meublé de tourisme
- TRH - Travaux de rénovation d'un hôtel
- UEN - Usine et/ou entrepôt
- TRI - Travaux de rénovation lourde d'un immeuble (hors hôtel)
- AUI - Autres investissements immobiliers



Nous vous invitons à vérifier les données présentes sur le formulaire après bascule sur le millésime 2024.

## Tableaux OGA

### OGBIC03, OGBA03 & OGBNC05 – TVA COLLECTEE

Depuis le 1er janvier 2023, la TVA est exigible dès l'encaissement d'acomptes pour les livraisons de biens.

Le cadre « **Avances Clients** » a ainsi été déplacé de « **Si TVA sur Encaissements** » dans « **Correction début d'exercice** ».

	Corrections début d'exercice									
	Comptes de régularisation fin N-1									
4181	+Clients Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4867	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur encaissement									
	- Avances clients (4191, 4196, 4197)									
	+ Effets escomptés non échus									
	± Autres									